



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté le tronçon de la route 200 situé entre les routes 205 et 305 afin qu'on puisse y conduire de façon plaisante, sécuritaire et ininterrompue. (R. Saurette, R. Krahn, A. Toews et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage fortement de veiller à ce que les résidents de Rivers et des régions avoisinantes aient accès à des soins actifs et à des services d'urgence dans leur hôpital local et de respecter sa promesse de garder l'hôpital de Rivers ouvert, et afin que le ministre de la Santé envisage de trouver une solution durable au problème chronique de la pénurie de professionnels de la santé dans les régions rurales du Manitoba. (R. Gamper, B. Gamper, S. Runions et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (R. San Juan, A. Cabrera, R. Tiodin et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage d'assumer ses responsabilités et veille à améliorer la planification à long terme pour trouver une solution durable au problème chronique de la pénurie de pédiatres et de professionnels de la santé à Brandon, qu'il mesure l'ampleur de la crise et qu'il envisage de consulter les travailleurs de première ligne, particulièrement les médecins, pour y apporter des solutions et que le ministre de la Santé et le premier ministre envisagent de mettre fin aux déplacements inutiles des citoyens qui doivent quitter la région pour obtenir des soins. (A. Smith, D. Knight, G. Slizak et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (R. Sawatzky, A. Sawatzky, K. Sawatzky et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Services à la famille et du Logement envisage de modifier la politique ministérielle selon laquelle un montant d'argent réduit est versé lorsque l'hébergement et les besoins particuliers des patients sont pris en charge à la maison par un membre de la famille plutôt que par un fournisseur de soins de santé hors de la maison familiale et qu'il envisage d'examiner au cas par cas les avantages de payer les membres de la famille pour subvenir à la maison aux besoins particuliers des personnes à charge plutôt que de les placer dans des établissements. (R. Reimer, K. Klassen, S. Becenko et autres)

M^{me} la ministre ALLAN propose la première lecture du projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (aiguilles utilisées en milieu médical)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Needles in Medical Workplaces)* — dont l'objet a été indiqué.

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Pendant les déclarations de députés du 2 décembre 2004, le député de Carman a invoqué le *Règlement* au sujet des commentaires qu'a faits le député d'Inkster sur le rappel au *Règlement* qui venait tout juste de survenir. Le député de Carman a affirmé que les commentaires du député d'Inkster ressemblaient à un pot-de-vin offert à un ministre du Conseil exécutif. Le député de Carman a aussi souligné que le commentaire 100 de Beauchesne précise qu'il est interdit d'offrir de l'argent ou quelque autre avantage aux députés. Le député d'Inkster et le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée sont intervenus sur ce même rappel. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter le hansard et les autorités en matière de procédure.

Je remercie les députés qui m'ont conseillé dans cette affaire.

J'ai eu l'occasion de consulter le hansard et de lire les remarques du député d'Inkster. À la première lecture de ces remarques, je peux comprendre pourquoi quelques députés ont pu mal interpréter ces commentaires et penser que le député offrait un pot-de-vin au ministre de la Justice. Cependant, après avoir relu les remarques et écouté les explications du député d'Inkster, je suis convaincu qu'il n'y a pas eu de tentative de corruption et je déclare donc le rappel au *Règlement* irrecevable.

J'aimerais cependant aborder un autre sujet. Au cours de cette courte session, le nombre de questions de privilège et de rappels au *Règlement* soulevés est bien plus élevé qu'à l'ordinaire. J'attire l'attention des députés sur ce sujet et je voudrais qu'ils y réfléchissent car je crains que cette situation nous amène à banaliser les questions de privilège et les rappels au *Règlement*. À titre de président, j'ai l'obligation de traiter ces questions de procédure de manière sérieuse, et je crois que tous les députés à l'Assemblée souhaitent qu'elles le soient. Je ne dis pas que ces questions ne doivent pas être soulevées; au contraire, elles doivent l'être pour protéger les privilèges des députés et pour permettre de signaler les infractions au *Règlement* et les dérogations aux pratiques habituelles. Toutefois, je prie gentiment les députés de se demander si leur rappel au *Règlement* sert à réfuter ou à débattre des arguments, et s'il a pour but de prendre la parole en vue de changer le cours des activités. Je crains que nous soyons en train de perdre quelque chose d'essentiel et d'important si nous continuons sur cette voie.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. CALDWELL, M^{mes} MITCHELSON et BRICK, M. MAGUIRE ainsi que M^{me} IRVIN-ROSS font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. MURRAY propose la motion d'amendement qui suit :

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

« déplore que, par le présent budget, le gouvernement ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

a) qu'il ne propose aucune vision et qu'il ne tient pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines;

b) qu'il ne présente pas de plan économique à long terme ni de stratégie visant à réduire les impôts qui prennent en considération que les Manitobains et Manitobaines sont maintenant, sous le gouvernement Doer, les contribuables les plus imposés à l'ouest du Nouveau-Brunswick et qu'il ne fait pas du Manitoba une province nantie;

c) qu'il ne s'est pas engagé à réduire la dette du Manitoba qui s'est alourdie sous le gouvernement néo-démocrate de Doer, hypothéquant ainsi l'avenir de nos enfants;

d) qu'il n'a pas éliminé les taxes scolaires prélevées à l'égard des résidences et des terres agricoles;

e) qu'il n'a pas fait d'offre visant à satisfaire les besoins des municipalités au Manitoba;

f) qu'il n'a pas offert de financement approprié aux établissements d'enseignement postsecondaire;

g) qu'il n'a pas fourni d'aide aux producteurs de bétail manitobains et qu'il n'a pas su augmenter suffisamment la capacité de la province en matière d'abattage;

h) qu'il ne s'est pas engagé à mener une étude sérieuse sur les activités et la gestion des offices régionaux de la santé;

i) qu'il n'a pas élaboré de plan à long terme visant à réduire les listes d'attentes en matière de soins de santé;

j) qu'il n'a pas saisi l'occasion de permettre aux cliniques privées de fournir des soins de santé payés par la province;

k) qu'il n'a pas fourni de solution aux parents en matière de garderie en n'appuyant pas ni les garderies à but lucratif ni les garderies à but non lucratif, et en n'offrant pas de crédits d'impôt aux parents qui restent à la maison;

l) qu'il n'a pas protégé les malades ni les aînés en augmentant la franchise du Régime d'assurance-médicaments de 20 % en quatre ans;

m) qu'il ne s'est pas engagé à protéger l'environnement du Manitoba en n'élaborant pas de programmes de développement durable en matière de recyclage et de gestion des produits;

- n) qu'il ne s'est pas attaqué au nombre élevé de vols d'automobiles ni au nombre record de meurtres;
- o) qu'il n'a pas élaboré de plan ou de stratégie visant à démanteler les gangs existants et à éviter l'arrivée de nouveaux gangs au Manitoba;
- p) qu'il ne s'est pas attaqué au nombre élevé de serres privées et de laboratoires produisant des drogues illégales ni à la prolifération des drogues;
- q) qu'il n'a pas su reconnaître qu'en puisant dans les fonds d'Hydro-Manitoba, il a contribué à l'augmentation de 10 % des frais d'électricité;

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba. »

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que l'amendement soit amendé par adjonction de ce qui suit :

« L'Assemblée déplore également que, par le présent budget, le gouvernement ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- r) qu'il n'a pas proposé de plan efficace visant à améliorer la santé et à prévenir la maladie;
- s) qu'il n'a pas présenté de stratégie efficace visant à éliminer la pauvreté infantile;
- t) qu'il n'a pas présenté aux Manitobains un plan nécessaire à la réduction de l'obésité et du diabète chez les enfants;
- u) qu'il n'a pas reconnu aux Manitobains le droit d'avoir accès à des soins de santé de qualité en temps opportun;
- v) qu'il n'a pas su faire mieux que le précédent gouvernement conservateur et qu'il n'a pu améliorer la santé dentaire des enfants au Manitoba ni diminuer l'incidence des caries chez les jeunes enfants. »

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

MM. AGLUGUB et SCHULER, M^{mes} BRICK et ROWAT ainsi que M. le *premier ministre* DOER interviennent.

Le président adjoint par intérim informe l'Assemblée de la réception d'un avis du leader de l'opposition officielle indiquant qu'il a accordé au député de Lac du Bonnet le temps de parole illimité qu'il avait pour intervenir dans ce débat.

M. HAWRANIK et M. le *ministre* SELINGER interviennent.

Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CULLEN
CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
GOERTZEN
HAWRANIK
LOEWEN

MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER
REIMER
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU..... 18

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
GERRARD
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LAMOUREUX
LATHLIN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK..... 36

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK..... 34

CONTRE

CULLEN
CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
GERRARD
GOERTZEN
HAWRANIK
LAMOUREUX

LOEWEN
MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER
REIMER
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU..... 20

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets à l'Assemblée et à l'extérieur de l'Assemblée.

(Document parlementaire n° 37)

La séance est levée à 17 h 16, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes